

DMP

Le Dossier Médical Partagé

Votre carnet de santé gratuit sur Internet



Bénéficiez d'un meilleur suivi médical.



Facilitez votre prise en charge en cas d'urgence.



Partagez vos informations médicales avec vos médecins.



Conservez vos informations sur un espace sécurisé.

EN PRATIQUE

Comment créer votre DMP ?



- En ligne sur le site dmp.fr si vous êtes majeur
- Dans certaines pharmacies
ou chez certains professionnels de santé
- Après de votre caisse d'assurance maladie,
avec un conseiller

Quelles informations peut contenir votre DMP ?



- Votre historique de soins
- Vos maladies et allergies éventuelles
- Vos résultats d'examens (radios, analyses, etc.)

Qui peut accéder à votre DMP et l'alimenter ?



- C'est vous qui décidez des professionnels de santé qui peuvent le consulter.

Notes :

Avec l'appli DMP

consultez vos informations
de santé sur smartphone

